



Conseil municipal du 14 Décembre 2022

La séance est ouverte à 19h

A l'appel, sont présents : Guy GATOUNES, Florence CARLIER-RUIZ, Bernard PIERA, Jean-François BOIX, Elvire ASPART Frédéric HEBRARD, Isabelle LAPCHIN, Stéphanie VALOGNE,

Absents excusés : Gaele FARRIOL, CANET Véronique, Sylvain GARCIA, Joseph FARRE, Philippe HERVE, Patrick BERNARD,

Absent non excusé : Jean-François DUNYACH.

Procuration (3) :

Joseph FARRE a donné procuration à Guy GATOUNES

Véronique CANET a donné procuration à Bernard PIERA

Sylvain GARCIA a donné procuration à Florence CARLIER -RUIZ

Mme Isabelle LAPCHIN a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal en date du 15 Novembre 2022

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Acter par délibération le marché COLAS (Domaine public-réseau – 2022 claire fontaine)
- Convention pour la participation SIAEP travaux voiries
- Nouvelle nomination d'un référent SIS
- Taxe aménagement information

2/ FINANCES

- DM 2 Budget eau et assainissement M49.
- DM 3 Budget principal M14, revue et modifiée à la demande de la perception.

3/ RH

- Information sur la Mise à disposition d'un agent chargé de la gestion urbanisme

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2022

Conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 15 Novembre 2022 a été affiché sous les huit jours et publié sur le site internet de la commune, ainsi que sur le panneau d'affichage de la mairie.
Il est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Voté à l'unanimité

1/ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OBJET : Attribution du marché 2022-59-31 pour les travaux D'aménagement et de voirie du lotissement de Claire Fontaine »



Pour rappel, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 15 Novembre 2022 à 18h20, dans le cadre du marché publié sur la plateforme du midi libre, du 5 octobre 2022 au 26 octobre 2022 à midi, pour l'aménagement et la reprise des voiries au lotissement de Claire Fontaine.

Je vous rappelle que :

- La commission d'appel d'offre a retenu la société COLAS
- Le rapport a été transmis à tous les membres du conseil municipal,
- Conformément au code de la commande publique, et vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :
- Programme d'aménagement et de voirie du lotissement Clairefontaine-le Vila N ° 2022-59-31

Entreprise retenue : **COLAS**

Montant du marché : **109 113.30 € HT**

Voté à l'unanimité

OBJET : Projet de Convention financière entre la commune de Reynès et le Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable du vallespir (SIAEP)

Dans le cadre des travaux comprenant la réfection et le revêtement de la voirie et des trottoirs du lotissement de Claire Fontaine. La Commune de Reynès a lancé un marché public de travaux à procédure adaptée, pour lequel l'entreprise COLAS a été mandaté et dont le montant de prestation s'élève à 109 113 .30€HT.

La commune souhaite mettre en place une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vallespir, afin de fixer le montant de sa participation financière, correspondant aux frais de revêtements (sur les trottoirs et la voirie) qui sera reversé à la commune de Reynès pour un montant total de 18 385€HT.

Le Maire souhaite proposer aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet de convention fixant le montant de l'aide sollicitée auprès du SIAEP à hauteur de 18 385€ HT

Voté à l'unanimité

OBJET : Nouvelle nomination du référent SIS Délibération modificative

Lors du Conseil en date du 5 juin 2020, il a été validé par délibération 230/2020 la nomination des élus aux commission extra communales. Or, il convient de modifier la commission du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS). Celle-ci validait le positionnement de Florence Carlier -Ruiz en tant que titulaire et d'Isabelle Lapchin en tant que suppléante.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier et d'ajouter des personnes représentatives de cette commission comme suit :

- Isabelle Lapchin et Florence Carlier en tant que titulaires
 - Jean -François Boix et Sylvain Garcia en tant que suppléants
- Et précisé que les autres commissions restent inchangées.

Voté à l'unanimité

**OBJET : Information sur la taxe d'aménagement et son reversement à l'EPCI****Retour au reversement facultatif aux EPCI**

[L'article 15](#) de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI.

En conseil communautaire voici les différentes propositions qui sont à l'étude pour les années prochaines et qui devront faire l'objet d'une délibération en conseil Municipal.

Les principes qui seront proposés

- Pour 2022 pas de reversement
- Pour 2023 basé sur % lié au linéaire de voirie entre 20 et 25% pour reversement sur montant TA GLOBAL réellement perçue
- Pour 2024 et suivants reversement TA ZAE intégral + un petit pourcentage sur TA global

2/ FINANCES**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET EAU ET ASSINISSEMENT**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales, Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il convient de réajuster les comptes :

*DM portant sur un approvisionnement des comptes afin de prendre en compte

Les amortissements pour en réaliser l'opération d'ordre d'un montant de 27006€

Et le paiement de factures en attente sur le compte 6061/11 d'un montant de 630€ et 6156/61 pour un montant de 6070€

Et la reprise des subventions en tenant compte du rattrapage antérieur d'un montant de 7248.50€

Décision modificative prise sur les sections de fonctionnement et investissement.

Section de Fonctionnement				
	Compte	Chapitre		
Dépenses	6061	11	Fourniture eau et assainissement	630,00
	6156	61	Maintenance	6 070,00
	673	67	Titres annulés sur exercice antérieur	-5 006,00
	6811	042	Dotation aux amortissements	27 006,00
Total des dépenses				28 700,00
Recettes	70611	70	Redevance assainissement collectif	21 451,50
	777	042	Produits exceptionnels	7 248,50



Total des recettes	28 700,00
---------------------------	------------------

Section d'Investissement				
Dépenses	213	21	Construction	-7 248,50
	1391	040	Subvention transférée	7 248,50
Total des dépenses				0,00
Recettes	1641	16	Emprunt	-27 006,00
	2803	040		4 312,00
	2808	040		10 666,00
	2812	040		350,00
	2813	040		6 650,00
	28156	040		218,00
	28158	040		4 810,00
Total des recettes				0,00

Le Maire propose au membre du conseil municipal d'approuver la DM 2 du budget eau et assainissement

Voté à l'unanimité

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET M14 VOTEE PAR DELIBERATION N° 43/2022 REVUE ET MODIFIEE A LA DEMANDE DE LA PERCEPTION.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales, Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il convient de réajuster les comptes :

Investissement Dépenses :

*DM portant sur un montant de 32000€ pour régler le montant de l'avance auprès de SPL dans le cadre du marché création école maternelle opération 78

Somme prise sur :

Somme prise sur le compte	Somme créditée sur le compte
-32000€	+32000€
Dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement
Chapitre 21 compte 21731 opération 78	Chapitre 23 compte 238 opération 78

*DM portant sur un montant de 2800€ pour régler le montant d'acquisition d'un module jeu en bois Dans le cadre de l'opération 71/ 2021



Somme prise sur le compte	Somme créditée sur le compte
-2800€ Dépenses d'investissement Chapitre 21 compte 2152 opération 77	+2800€ Dépenses d'investissement Chapitre 21 compte 2135 opération 71

*DM portant sur une opération d'équilibre nécessaire entre les Recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement car RF au 042 doit être égal à DI au 040 soit 32500€ pour chacun d'eux.
En retirant 39000€ au chapitre 040 DI et en rajoutant 39000€ en DI au chapitre 21

Somme prise sur les comptes	Somme créditée sur le compte
-39000€ Dépenses d'investissement - 1000€ compte 21312/chapitre 040 - 2000€ compte 21316/chapitre 040 - 35000€ compte 2135/chapitre 040 - 1000€ compte 2151/chapitre 040	+39000€ Dépenses d'investissement + 1000€ compte 21312 chapitre 21 + 2000€ compte 21316 chapitre 21 + 35000€ compte 2135 chapitre 21 + 1000€ compte 2151 chapitre 21

DM portant sur l'opération 75 photovoltaïque ou des crédits en 2135 installation et agencement des bâtiments doivent être ouverts afin de pouvoir mandater les factures en attente de paiement :

Somme prise sur le compte	Somme créditée sur le compte
-78100€ Dépense investissement Compte 2031 chapitre 20 opération 75	+78 100€ Dépenses d'investissement Compte 21735 chapitre 21 opération 75

Investissement Recettes

*DM portant sur l'affectation du résultat attribué par erreur au compte 1068/040 et qu'il convient de mettre sur le compte R001

Somme prise sur le compte	Somme créditée sur le compte
-148 925.45€ Recettes d'investissement Chapitre 040 Compte 1068	+148 925.45€ Recettes d'investissement R001

*DM portant sur l'équilibre de 1000€ à réaliser en section d'investissement entre recettes et dépenses
En retirant 1000€ des recettes pour obtenir de part et d'autre un budget de 957 652.35€

Somme prise sur le compte	Somme créditée sur le compte
-1000€ Recettes d'investissement Chapitre 13 Compte 1322	

*DM portant sur le report d'une subvention de 167984.10€ attribuée à tort sur le compte 1321 chapitre 041

Somme prise sur le compte	Somme créditée sur le compte
-167 984.10€ Recettes d'investissement Chapitre 041 compte 1321	+167 984.10€ Recettes d'investissement Chapitre 13 compte 1321



Monsieur le Maire propose d'approuver la modification de la DM N°3 sur le budget M14

Voté à l'unanimité

2/ RH

OBJET : Information sur la Mise à disposition d'un agent chargé de la gestion urbanisme

Considérant le départ de Madame Flores qui quitte officiellement ses fonctions au 08/01/2023 mais qui n'est plus en poste, car elle récupère ses heures supplémentaires depuis le 7 décembre, La collectivité a souhaité procéder au remplacement du poste de gestion urbanisme, par le biais d'une mise à disposition auprès du CDG 66

Dans un premier temps à raison de 14/35eme soit le Mardi et jeudi à compter du 11 décembre à fin Janvier, ce afin de quantifier le besoin nécessaire au poste, tout en continuant à assurer la gestion des demandes ou dossiers en cours d'instructions.

Agent / Monique Gil avec une expérience en Urbanisme

FIN DU CONSEIL A 19H25
M. Le Maire Guy GATOUNES

Isabelle Lapchin ,
Secrétaire de séance.

